

Inscription sur les listes électorales

Obtenir sa carte d'électeur

Pour obtenir votre carte d'électeur, vous devez vous présenter à l'accueil de la Mairie avec :

- > une carte d'identité
- > un justificatif de domicile

Pour que votre inscription sur les listes électorales soit effective pour le prochain scrutin, votre formulaire de demande d'inscription et les pièces justificatives (carte identité et justificatif de domicile de moins de trois mois) doivent impérativement être parvenus en mairie au plus tard le 6ème vendredi précédent ce scrutin.

Vous devez avoir 18 ans et être de nationalité française.

Démarches en ligne

Pour pouvoir effectuer cette démarche en ligne, l'utilisateur doit créer son compte sur : www.mon.service-public.fr.

∨ À propos de mon service public.fr



**HOTEL DE VILLE DE
SAINT-LYPHARD**

1, rue de Kerio
44410 Saint-Lyphard

📞 02 40 91 41 08

